

FO

POLE EMPLOI

UN REGARD VERS L'AVENIR

5 BONNES RAISONS POUR NOUS REJOINDRE

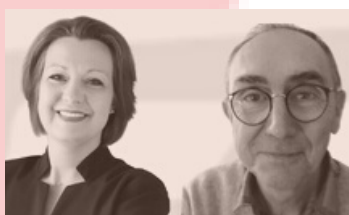
Privé



Public

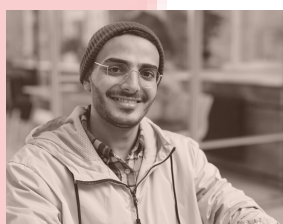


Sommaire



01

**ÉDITO DE NOS DÉLÉGUÉS
SYNDICAUX CENTRAUX**



02

**LE RÔLE DES ÉLUS, DES
DÉLÉGUÉS SYNDICAUX ET
REPRESENTANTS SYNDICAUX**



03

POURQUOI ADHÉRER À FO?



04

**NOS MOYENS DE COMMUNICATION
À PÔLE EMPLOI**



05

NOTRE HISTOIRE



Natalia JOURDIN

Cher(e) collègue,

Le fait même de lire ces lignes manifeste de votre part un intérêt pour l'activité syndicale. Pour **Force Ouvrière**, celle-ci a pour unique objet d'améliorer jour après jour la situation matérielle et morale des salarié(e)s, et plus particulièrement celle des agents de Pôle emploi, quelle que soit leur catégorie professionnelle.

Notre présence ancienne et notre action constante au sein de Pôle emploi ont contribué à la construction du contrat collectif dans notre institution. Notre engagement est permanent afin que les relations sociales apportent de réelles protections et de sérieuses garanties aux salariés, à ceux qui les représentent.

Qu'est-ce que le contrat collectif ?

C'est l'ensemble des accords collectifs signés entre l'employeur et les organisations syndicales de salariés, au premier rang la Convention Collective Nationale (CCN), colonne vertébrale de nos droits, complétée au fil du temps par des accords comme ceux sur l'Aménagement et l'Organisation du Temps de Travail (OATT), la Prévoyance et la Complémentaire Santé, l'emploi des personnes en situation de handicap, le Télétravail ...

Que sont les relations sociales en entreprise ?

C'est notamment la manière dont la Direction tient compte des agents, des Instances Représentatives du Personnel (IRP), des syndicats, du Code du travail et des accords collectifs pour conduire sa politique.



Philippe ROCHETEAU

Comment elle mène les discussions, les négociations, gère les conflits ou les différents qu'ils soient individuels ou collectifs.

Aujourd'hui, nos efforts visent pour beaucoup à empêcher la détérioration de notre statut salarial comme de nos conditions de travail. Mais ce que nous voulons et recherchons, ce sont des améliorations, des avancées, obtenir que le social, la reconnaissance du travail effectué, soient au rendez-vous, pour vous, pour toutes et tous.

Notre spécificité, est d'être fédérés au sein d'une Fédération et d'une Confédération. Nous concevons la défense des intérêts des salariés de Pôle emploi avec et au côté de celle des autres salariés de ce pays. Nous avons besoin de portes parole, de relais pour discuter, négocier, agir sur les sujets qui embrassent soit l'ensemble de notre profession, soit l'ensemble du salariat, voire parfois d'appui et de soutien. Les questions de Sécurité sociale, de retraite, de droits des salariés...par exemple concernent tout le monde.

A **Force Ouvrière** nous attachons une très grande importance à notre liberté et notre indépendance, seuls les adhérents directement ou sur délégation de mandat décident des revendications et des actions à mettre en œuvre pour les obtenir. C'est dans notre ADN.

Rejoignez nous !

Le meilleur moment ? Maintenant.

02

Le rôle des élus, des délégués syndicaux et représentants syndicaux

Délégué syndical (DS)

Le **délégué syndical** est un représentant du personnel désigné par un syndicat représentatif dans l'entreprise. Le délégué syndical négocie des accords collectifs. Il représente son syndicat auprès de l'employeur pour lui formuler des propositions, des revendications ou des réclamations.

Le délégué syndical est accessible et disponible auprès de tous les salariés de l'entreprise afin de les défendre et de les conseiller.

Les élus au Comité Social Economique (CSE)

Garant de la bonne application du code du travail, le ou les **élu(s) du CSE** ont pour mission de **faire remonter les réclamations et doléances, individuelles et collectives des salariés** à l'employeur.

L'élu au CSE doit aussi **veiller aux bonnes conditions de travail, de sécurité et de santé** des salariés, mais aussi veiller à ce qu'aucune forme de discrimination ne vienne entacher l'intégrité (mentale ou physique) de ces mêmes salariés.

Représentant de Proximité (RP)

Le **RP est un relais du Comité Social et Economique (CSE)** au niveau des Etablissements.

Son rôle est de :

- **Assurer** l'intermédiaire entre les différents acteurs : l'employeur, les salariés et le CSE. En tant que représentant du personnel, il effectue ses missions sur le terrain.
- **Présenter** les réclamations individuelles ou collectives.
- **Prévenir** les atteintes de l'employeur envers l'ensemble des salariés. Il veille à ce que les droits des salariés soient bien respectés.

Représentant syndical (RS)

Le rôle principal du représentant syndical au CSE est de **faire valoir la position de Force Ouvrière** sur les points abordés aux réunions du CSE et donner son avis sur les questions posées.

Il se différencie du délégué syndical : **sa mission ne consiste pas à revendiquer et à négocier.** Le rôle du représentant syndical ne doit donc pas se confondre avec celui du délégué syndical.

03

Pourquoi adhérer à FO?

Pour s'associer et s'organiser collectivement, être solidaires, discuter librement des positions et décider ensemble des actions du syndicat sur ce qui nous concerne.

Nos valeurs et nos actions

FO s'inscrit dans un dialogue social responsable et constructif.

FO c'est la défense du **service public**

FO c'est la défense du **paritarisme**

FO c'est la défense de la **sécurité sociale**

FO c'est la défense de l'**assurance chômage**

FO c'est la défense des **conventions collectives**

FO c'est la défense de vos **salaires et de votre pouvoir d'achat**

FO c'est la défense de l'**égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les discriminations.**

FO à Pôle emploi a largement contribué à la création de votre **convention collective**

FO c'est la défense de vos intérêts dans votre région à travers nos élus et délégués syndicaux

FO est représentée dans toutes les instances au niveau national et défend vos intérêts au sein des différentes commissions (CPNC "Commission Paritaire nationale de Conciliation" art.39, CPN Formation, négociations nationales, accords Handicap, Egalité Femme/Homme...).

FO c'est la force d'une confédération et à ce titre vous bénéficiez de nombreux services, avantages et conseils interprofessionnels.

Le bon moment pour adhérer à Force Ouvrière



03 Nos services, nos avantages



EN ADHÉRANT À **FO**

VOUS ÊTES INFORMÉS DE VOS DROITS, SUR L'ACTUALITÉ DE VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ.

• À VOTRE ÉCOUTE, **FO** VOUS CONSEILLE VOUS ACCOMPAGNE ET VOUS ASSISTE EN CAS DE SITUATIONS DIFFICILES DANS VOTRE TRAVAIL.

EN CAS DE LITIGES NOS **CONSEILLERS DU SALARIÉ ET DÉFENSEURS SYNDICAUX** PRENDRONT EN CHARGE VOTRE DOSSIER.

POUR EN SAVOIR PLUS CONTACTEZ-NOUS



AFOC

EN ADHÉRANT À **FO** VOUS BÉNÉFICIEZ DES SERVICES DE L'**AFOC** (ASSOCIATION FORCE OUVRIÈRE CONSOMMATEUR) ET DE SES INFORMATIONS, CONSEILS ET APPUIS JURIDIQUES TANT SUR L'ASPECT CONSOMMATION QUE LOGEMENT.



EN ADHÉRANT À **FO** VOUS ÊTES PROTÉGÉS DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VOTRE VIE SYNDICALE EN BÉNÉFICIANT D'UNE **ASSURANCE À LA MACIF** CONTRE TOUT LITIGE METTANT EN CAUSE VOTRE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE QUI SURVIENDRAIT EN CAS DE FAUTE, ERREUR OU NÉGLIGENCE DANS L'EXERCICE DE VOS FONCTIONS.



03 Nos services, nos avantages

Découvrez vite des offres et avantages pour vous et votre famille !



Réductions en ligne



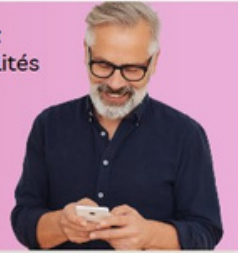
Soutien scolaire & Formation



Consultations & Conseils



Découvrez nos actualités



Personnel public



Consultations juridiques en droit administratif

Cette prestation est constituée de deux services :

- Un service de renseignements téléphoniques
- Des consultations au siège de la F.G.F.

RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES

Ce service de consultation par téléphone se tiendra au 01 45 23 05 57 à partir de 16h30 jusqu'à 18h30 (voir dates ci-dessous).

ATTENTION : ce numéro de téléphone ne répond que le jour de la consultation.

Il ne pourra être examiné, dans ce cadre, que des affaires simples, ou des questions ne nécessitant pas de recherches importantes.

→ 1^{er} décembre 2022

→ 5 janvier 2023

→ 2 février 2023

→ 2 mars 2023

→ 6 Avril 2023

CONSULTATIONS AU SIÈGE DE LA F.G.F.-F.O.

Les consultations auront lieu au siège de la Fédération, aux dates ci-dessous de 16h30 à 18h30. Un rendez-vous doit être obligatoirement pris par téléphone : 01 44 83 65 55

→ 15 décembre 2022

→ 19 janvier 2023

→ 16 février 2023

→ 16 mars 2023

→ 20 Avril 2023

CES PRESTATIONS, ÉTANT GRATUITES, NE SONT OFFERTES QU'ÀUX SEULS ADHÉRENTS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES À LA F.G.F.-F.O. À JOUR DE LEURS COTISATIONS ET À LEUR FAMILLE PROCHE.

LA CARTE SYNDICALE DE L'ANNÉE EN COURS SERA EXIGÉE.

Le saviez-vous?

La cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôt à hauteur de 66% de son montant



La Nouvelle TRIBUNE 



ADMINISTRATION ET RÉDACTION

46, rue des Petites-Écuries
75010 PARIS
Tél. 01 44 83 65 55

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr

Dépôt légal : > Septembre 2022

Représentant légal : Christian GROLIER

Directeur de publication : Christian GROLIER

Rédacteur en chef : Olivier BOUIS

Imprimeur : Vincent Imprimeries

ZI du Menneton
32, avenue Thérèse Voisin

37042 TOURS Cedex 1

Mise en page : JTS conseils

www.jtsconseils.com

Gratuité pour les adhérents

46, rue des Petites-Écuries
75010 PARIS

CPPAP 0125 S 05458
ISSN : 0992-9819

Photos : FGF-FO

Prix : 0,15 €



04 Nos moyens de communication



Nous contacter :
syndicat.fo@pole-emploi.fr

05

Notre histoire

Née en 1895 sous l'appellation CGT, la CGT-FO est apparue sous ce sigle en 1948 à l'initiative de militant(e)s refusant l'emprise du parti communiste sur la CGT. Depuis ses origines, le principe et la pratique de **l'indépendance syndicale** sont au cœur de son comportement, de ses analyses, de son rôle.

Force Ouvrière, ce sont des femmes et des hommes libres dans une organisation indépendante, ensemble pour acquérir une force leur permettant de défendre leurs droits, d'en obtenir de nouveaux, de se faire respecter.

15000 implantations syndicales réparties sur tout le territoire (métropole et DROM (Départements et régions d'Outre Mer) avec 103 Unions Départementales), dans tous les secteurs d'activité avec des **Fédérations nationales et regroupées au sein de la Confédération Force Ouvrière**.

Un rôle : Regrouper les salariés (actifs, chômeurs et retraités) au-delà de leurs choix politiques, religieux ou philosophiques pour représenter leurs intérêts communs.

Les mots-clefs : Liberté, démocratie, indépendance.

Une conviction : Le syndicat n'a pas vocation au pouvoir, son rôle est d'être un contrepoids à tout pouvoir.

FO Pôle Emploi dépend de la **Fédération des Employés et des Cadres (FEC)**

La FEC regroupe onze sections professionnelles.

La **FEC** défend les intérêts matériels et moraux de ses travailleurs, notamment en matière de salaire, de conditions de travail ou de protection sociale sans distinction d'âge, de sexe ou de nationalité.

FO Pôle Emploi fait partie de la Section fédérale des Organismes Sociaux Divers & Divers (OSDD) qui couvre les salariés travaillant dans les caisses de retraites complémentaires, les organismes de prévoyance, mutuelles, CANAM, CANCAVA, ORGANIC, de la Médecine du Travail et des Chambres de Commerce.

Retrouvez toute l'actualité :

Personnel privé

Actualités - Organismes Sociaux Divers & Divers - FEC FO

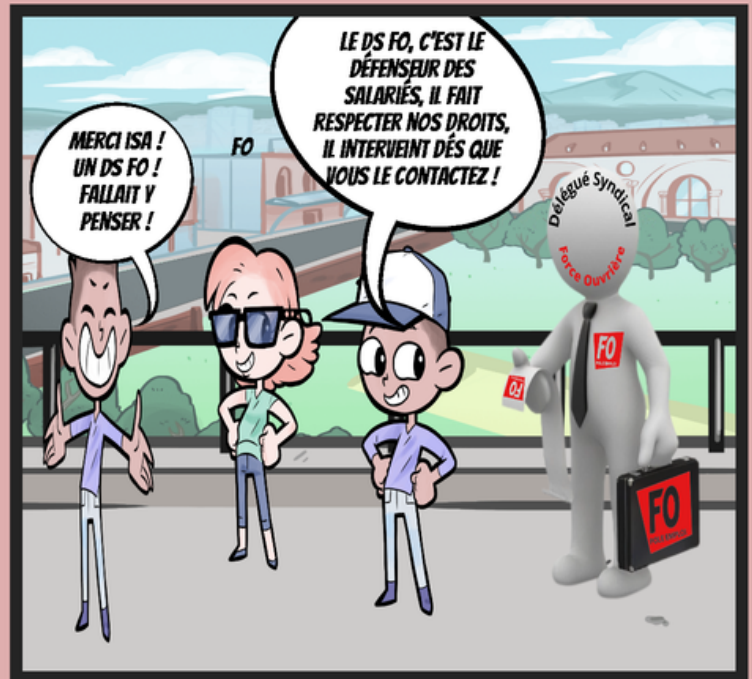
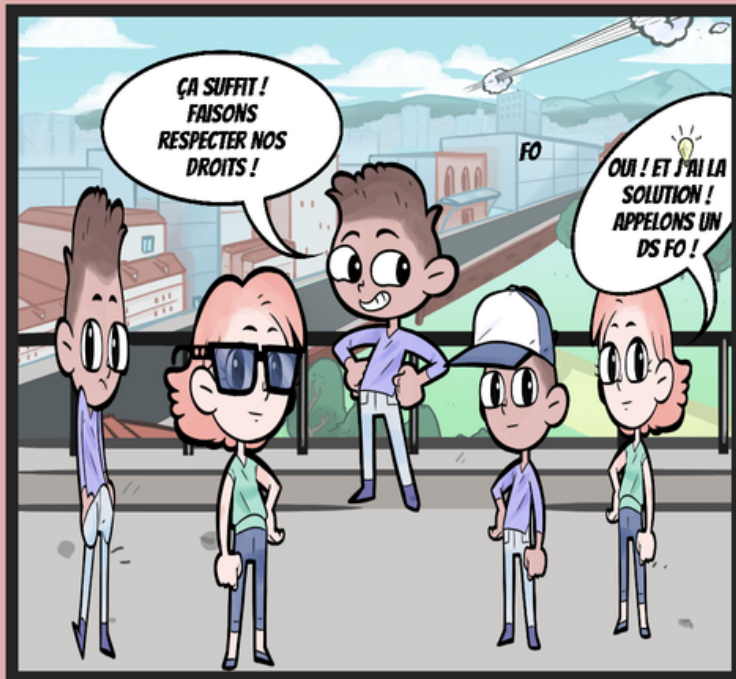


Personnel public

Fédération de l'Administration Générale de l'État - Force Ouvrière (FAGE FO).



Une aventure de FODS



TOUS AVEC FODS



Comme beaucoup de salariés à Pôle Emploi, n'attendez pas, devenez acteur de vos droits, Aujourd'hui...demain...Pas de trêve pour nos revendications ! rejoignez-nous... Adhérez à Force Ouvrière

